

RAPPORT N° 00/2-20  
au Conseil Municipal

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAL AU PROFIT DU RECTORAT  
(RUE GIBERT DES MOLIERES / SECTION AK 125)

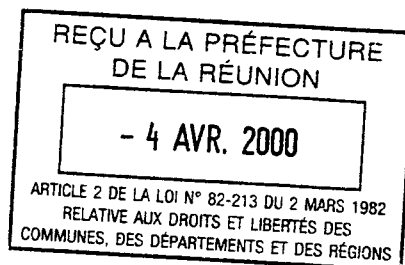
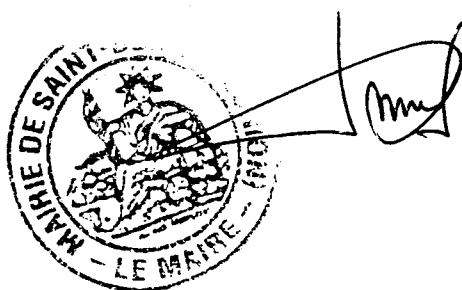
Dans le cadre des travaux du Boulevard Sud, l'Inspection de l'Education Nationale de Saint-Denis 1, sise au 22 Rue de la Source à Saint-Denis sur terrain communal cadastré section AT n° 156, doit déménager, le local étant voué à la démolition.

La Ville souhaitant continuer à soutenir l'action du Rectorat en direction du milieu socio-éducatif propose de mettre à sa disposition le local sis au 38 Rue Gibert des Molières à Saint-Denis sur terrain communal cadastré section AK n° 125.

Il s'agit d'une maison en dur sous dalle à étage de type F6, de 240 m<sup>2</sup> environ, destinée exclusivement à l'installation des bureaux de l'Education Nationale de Saint-Denis 1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/2-20  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAL AU PROFIT DU RECTORAT  
(RUE GIBERT DES MOLIERES / SECTION AK 125)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Sur le RAPPORT N° 00/2-20 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ROYE, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le principe de la mise à disposition par Convention du local sis au 38 Rue Gibert des Molières à Saint-Denis sur terrain cadastré section AK n° 125, au profit du Rectorat, selon les modalités suivantes :

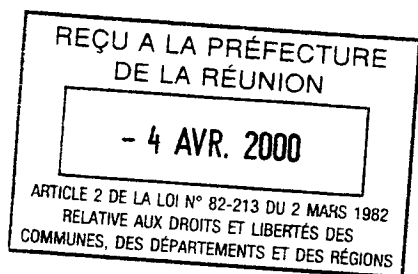
- . durée de un an, renouvelable tacitement ;
- . occupation à titre gratuit.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer la Convention ad hoc qui déterminera les conditions et modalités de la présente mise à disposition de local.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



TERRAIN 254 m<sup>2</sup>

Code UF : 70 15

Secteur : BELLEPIERRE

**38 Rue Gilbert des Molières**

N° de Plan :

Echelle :

Type de Plan :

Date de Plan : 00/00/00

Description :

Propriété Communale :  oui  non

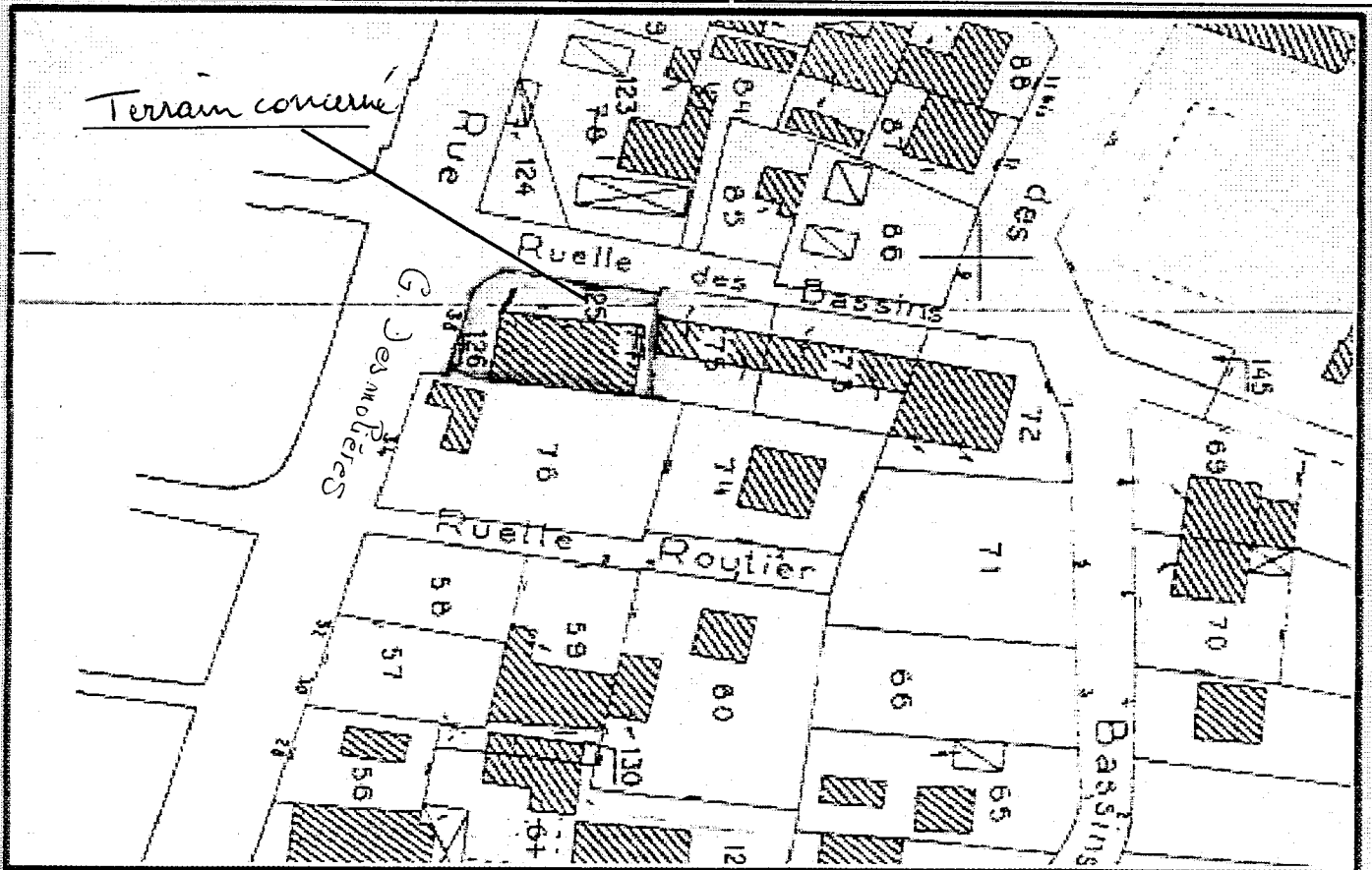
Parcelles Cadastres	Superficie (m <sup>2</sup> )	Bâti	P.O.S.	Zones Réglementées	Servitudes
<u>AK125</u>	254	<input checked="" type="checkbox"/>			

**BATIMENTS**

Bât.	Désignation	Dur (m <sup>2</sup> )	Léger (m <sup>2</sup> )	Ouvert (m <sup>2</sup> )
07 015 A	Habitations	286		69

**AFFECTATION**

Code UA	Unité Administrative	Adresse
07 015 01		



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION

N° 7309

Brigade d'Évaluation Domaniale  
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
BP 7015

97701 Saint Denis Messag Cédex 9

Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Décret n°86-455 du 14 mars 1986 - Art R 3 du Code du domaine de l'Etat - Art 186 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation

Références : N° dossier : VL 531 / 2000 Évaluateur : J-C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT

AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation 06/03/2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Mise à disposition de l'inspection de l'Education Nationale SAINT DENIS 1

4 Propriétaire : COMMUNE DE SAINT DENIS

5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :  
Commune de SAINT DENIS

parcelle cadastrée AK n° 125 , angle de la rue Gilbert de Molières et ruelle des Bassins. Villa en dur sous dalle à 2 niveaux de type F6 devant être utilisée en bureaux . Surface utile : 200m<sup>2</sup>

5a Utilisation actuelle - Environnement - Autres éléments de plus - value ou de moins - value- Appréciation d'ensemble

7 Situation locative

9 Valeur locative retenue : 9 000 F/mois

Valeur retenue pour le denier d'entrée ou pas de porte: Éventuellement pour une location commerciale

12 Réalisation d'un accord amiable

A Saint Denis le 24 Mars 2000.

Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'Inspecteur



E PIERRE